

**PROCES VERBAL REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
04 Juillet 2022 à 18h30**

PRESENTS

- ❖ M. ANDRIEUX Michel
- ❖ Mme SAIVRES Nicole
- ❖ Mme AUGÉIX Aurélie
- ❖ M. LACOURARIE Romain
- ❖ M. BRUNERIE Pascal
- ❖ M. Jean-Marie ROY
- ❖ Mme Marie-Noëlle PICARD

EXCUSÉS : M. AUFORT David, Mme CHARLES Valérie, Mme BOURLEAU Magali, M. Laurent VIALLE, M.DEFONTAINE David, M.DOURNOIS Sébastien

ABSENTS : M.THOUVENIN Nicolas, TEULIERES Catherine

Vote pour l'adhésion au dispositif de la Mediation Préalable Obligatoire :

La loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a introduit par son article 28 une nouvelle compétence des Centres de Gestion qui « assurent par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire ».

Ce dispositif a pour vocation de désengorger le tribunal administratif et surtout de privilégier la procédure amiable en cas de contentieux avec un agent. Ce dispositif est moins coûteux qu'une procédure judiciaire.

La médiation préalable obligatoire est mise en place dès lors qu'un agent conteste une décision de sa collectivité en rapport avec sa rémunération, sa mobilité, sa promotion, sa formation ou ses conditions de travail quand il est reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions.

La collectivité signe la convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire. L'agent saisit le médiateur dans le délai de recours des 2 mois.

Les parties acceptent la médiation.

L'intervention du Centre de Gestion fait l'objet d'une participation financière :

-une participation forfaitaire de 300€ pour l'examen du dossier soumis au médiateur (en cas de recevabilité)

-une participation de 50€ par heure de mission.

La présente convention entre en vigueur à compter du premier jour du mois suivant sa signature par les deux parties et est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Le conseil valide l'adhésion au dispositif à l'unanimité.

Vote Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable de la trésorerie d'Angoulême dès que la créance lui paraît irrécouvrable.

Dans le cas présent, il s'agit de recettes non recouvrées (cantine scolaire ou famille ayant quitté la commune) soit la somme de 6,90€.

L'admission en non-valeur est approuvée par le conseil.

Vote d'une demande de subvention pour le changement de logiciel compatible à la M57 :

Le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 ou 2024, impose aux collectivités adhérentes à l'ATD16 d'abandonner Horizon On Line et de passer soit sur Horizon Cloud soit sur Horizon Infinity.

Des contreparties financières associées à ces migrations existent. Celles-ci ne sont mobilisables que jusqu'à la fin du mois de septembre 2022 même pour les collectivités qui ne migreront à la M57 qu'au 1^{er} janvier 2024 comme la commune de Bouex.

Deux options s'offrent aux collectivités :

-Horizon Cloud (acquisition d'un logiciel)

-Horizon infinity proposé par JVS (redevance annuelle, et non plus achat, pour un logiciel comprenant les évolutions réglementaires, fonctionnelles et techniques).

La demande de subvention est validée par le conseil municipal.

Demande de réactivation d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Chazeau » :

Pour donner suite à plusieurs demandes de réactivation du point d'arrêt « Le Chazeau », des représentants du transport scolaire du Grand Angoulême, du Département et de la commune de Bouex se sont rencontrés sur site le 7 juin 2022.

Le ramassage et le dépôt des collégiens se font dans le même sens en montant

Après analyse, le service transport mobilité du GrandAngoulême émet un avis favorable pour réactiver cet arrêt.

Le représentant du département demande la réalisation d'un passage piéton accompagné de deux panneaux de signalisation à la charge de la commune.

Les élus de la commune de Bouex, favorables à la réactivation de l'arrêt, s'inquiètent néanmoins sur les conséquences financières d'une telle décision sur le budget de la collectivité.

Tri sélectif : passage C0.5 :

En 2024, l'obligation réglementaire impose que les déchets alimentaires ne soient plus collectés.

Pour les déchets alimentaires, des bio-seaux seront distribués et des bornes de déchets alimentaires seront réparties sur la commune.

Pour réduire les déchets verts dans les bacs de ramassage, le compostage individuel ou collectif restent la solution.

Pour 18 communes, une phase expérimentale est mise en place mi-novembre 2022. Pour ces communes, le ramassage des déchets ménagers s'effectuera tous les 15 jours avec la mise en place d'une borne alimentaire pour 250 habitants. Une réflexion est en cours quant à l'implantation des bornes alimentaires dans les villages de la commune.

Les communes concernées recevront un courrier ainsi qu'un kit de communication. Tous les foyers, de ces communes, recevront également un courrier pour leur annoncer et expliquer le nouveau fonctionnement de collecte des déchets ménagers. La distribution des bio-seaux se fera du 12 septembre et jusqu'au 14 novembre 2022, date de la bascule en C0.5 pour le ramassage des déchets ménagers.

Une réponse favorable a été donnée pour intégrer la phase expérimentale sous réserve que les communes voisines, Garat, Dirac, adhèrent également à cette anticipation.

Manifestations culturelles :

Madame Nicole SAIVRES aborde les différentes manifestations qui auront lieu sur la commune.

- Les SOIRS BLEUS : la commune de Bouex s'associe avec le comité des fêtes pour offrir un spectacle gratuit le dimanche 31 juillet 2022 à 18h30 sur le parvis de la mairie dans le cadre de la manifestation des SOIRS BLEUS. Le groupe CHELABÔM MUSIQUE compose avec complicité des morceaux singuliers, surprenants et dansants. Le coût de la manifestation est de 340 euros (20% pris en charge par la commune et 80% pris en charge par Grand Angoulême).

La manifestation sera précédée par une visite déambulatoire du bourg avec le service Pays d'ART et d'HISTOIRE à partir de 17H.

- Le REPAS DES AINES aura lieu le dimanche 6 novembre 2022 à partir de 12h00 à la salle des fêtes de BOUEX.

Ce repas est gratuit et destiné aux personnes âgées de 63 ans et plus. Une participation (le prix du repas) sera demandée aux accompagnants.

La présence des élus est la bienvenue pour aider au service.

Réunion de la commission culture le lundi 5 septembre à 18h30 pour finaliser l'organisation de la manifestation.

- Les bénévoles de la BIBLIOTHEQUE ont organisé une chasse au trésor le 26 juin qui a été déplacée au 2 Juillet en raison des fortes chaleurs. L'objectif de cette chasse au trésor était la découverte de la commune par les enfants.

Madame Saivres propose une rencontre de toutes les associations en janvier avec les administrés.

Projets en cours :

Monsieur Le Maire informe de l'avancée du projet du lotissement de La VIGNE BLANCHE.

Le Permis d'aménager a été déposé. La hausse du prix des matériaux est inquiétante.

Le dossier de consultation des entreprises est à lancer.

Des barrières au monument aux morts sont présentes actuellement pour éviter le stationnement des véhicules de façon anarchique de surcroît. Une réflexion est en cours pour préserver cet espace et organiser le stationnement des véhicules des riverains.

Le lampadaire situé à hauteur de GAMM VERT est commandé et sera installé en septembre 2022.

Conseil d'école :

Madame Marie-Noëlle PICARD a assisté au conseil d'école. L'effectif scolaire de la rentrée 2022-2023 sera de 42 élèves répartis en deux classes de 21 élèves. L'effectif est en baisse de 5 élèves par rapport à l'année précédente.

En 2023, Monsieur GUILLAUME souhaite un voyage scolaire pour sa classe. En raison des conditions sanitaires, il n'y a pas eu de séjour scolaire organisé depuis 4 ans, habituellement les élèves partaient en voyage scolaire tous les 2 ans.

Pour le financement du projet, la P'tit Récéré propose de financer le transport, la mairie participerait à hauteur de 3000 euros. Une participation des parents sur la base de 3000 euros sera demandée.

Des petits travaux à l'école sont à réaliser comme la pose d'un banc à côté du puit dans la cour de récréation, et la réinstallation des plateaux de jeux.

La demande d'une climatisation dans la classe de Monsieur GUILLAUME est à l'étude.

La séance a été levée à 20h30.